

Programme communal Les Engagés + 1081

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
2. SANTÉ PUBLIQUE ET BIEN-ÊTRE	2
3. SÉCURITÉ	3
4. PROPRETÉ PUBLIQUE	5
5. PARTICIPATION CITOYENNE, TRANSPARENCE & GOUVERNANCE	6
6. FINANCES & FISCALITÉ	7
7. MOBILITÉ	9
8. ENVIRONNEMENT : CLIMAT ET ÉNERGIE	10
9. URBANISME & LOGEMENT	11
10. SOCIAL	12
11. PETITE ENFANCE, JEUNESSE & AÎNÉS	13
12. ÉDUCATION	14
13. CULTURE	15
14. SPORT	16
15. ÉCONOMIE & COMMERCE LOCAUX	17
16. « KOEKEL HIGH-TEC »	19
17. BIEN-ÊTRE ANIMAL	19
18. KOEKELBERG À L'INTERNATIONAL	20

1. Introduction

La santé publique, la sécurité et la cohésion sociale sont les piliers d'une société prospère et équitable. Les initiatives locales en matière de santé et de sécurité sont essentielles pour garantir le bien-être de tous les habitants, car elles permettent une approche personnalisée

et adaptée aux besoins spécifiques de chaque communauté. De même, la solidarité entre les générations renforce la cohésion sociale et le soutien mutuel.

Ce programme est le fruit d'une longue consultation citoyenne, portée par des candidats engagés, investis pour leur commune et reflète les engagements du mouvement Les Engagés pour Koekelberg, en phase avec les préoccupations des citoyens.

Notre objectif est de garantir un accès équitable à des soins de santé de qualité, de promouvoir des modes de vie sains, d'assurer la sécurité de tous, de faire en sorte que les projets à venir soient le fruit d'une analyse précise et pertinente de la réalité, et de renforcer la solidarité entre les générations pour construire une société tous ensemble.

2. Santé publique et Bien-être

Soins de Santé de Qualité et Accessibles

1. Créer un **réseau de professionnels de la santé à Koekelberg** pour couvrir les besoins des citoyens.
Informar sur les droits en matière de santé, faire de la médecine de proximité une médecine de première ligne.
2. Créer une **maison médicale au forfait gérée par la commune** afin que la gestion des subsides permettant d'offrir un tarif préférentiel, voir la gratuité, des services de soins médicaux aux Koekelbergeois.
Priorité sera donnée aux spécialisations onéreuses mais de plus en plus nécessaire : Psychothérapie, Pédiatrie, Logopédie, Pédopsychiatrie et Diététique.
3. Garantir des soins de santé de qualité accessibles à tous les habitants. La commune s'engage à contrôler l'accueil et la qualité de l'offre médicale.
4. Promouvoir des initiatives de santé communautaire telles que des cliniques mobiles et des campagnes de dépistage.
5. Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques de santé et de prévention.
Encourager la collaboration entre les professionnels de santé, les écoles et les associations locales pour une approche intégrée de la santé.

Politique de Santé Forte

1. Intégrer une politique de santé proactive qui inclut la prévention des maladies chroniques, la promotion de la santé mentale et l'accès équitable aux services de santé.

2. Développer des programmes de soutien pour les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques.
3. Collaborer avec les hôpitaux et les centres de santé pour améliorer les infrastructures médicales.
4. Créer un réseau d'accompagnement en collaboration avec les structures existantes pour les jeunes parents.
5. Lutter contre la sédentarisation en proposant des activités physiques de groupes adaptés à chacun.
6. Promouvoir l'alimentation saine dans nos écoles et l'ensemble des administrations communales.
7. Garantir la mise en place d'un **plan canicule** et d'un **plan grand froid** pour agir efficacement en cas de crise.
8. Sensibiliser et lutter contre **les troubles anxieux et dépressifs** liés à l'épuisement professionnel en collaborant avec des conseillers en orientations et des thérapeutes du futur réseaux communal.
9. Lutter contre **les nuisances sonores** ; veiller à ce que chaque quartier fasse l'objet d'une analyse d'indicateurs de bruit et en cas d'excès prendre des mesures directes.

3. Sécurité

1. **Renforcer et mettre à jour le système de vidéosurveillance dans les quartiers les plus problématiques**
2. **Évaluer le sentiment de sécurité et d'apaisement** dans chaque quartier de la commune, en associant la police, les habitants et les usagers de la route et cartographier les zones à risques (sentiment d'insécurité, stress lié au bruit...).
3. **Améliorer le sentiment de sécurité par des aménagements urbains adaptés** ("security by design") → Éclairage public, zones piétonnes et cyclistes aménagées, espaces favorisant le contrôle social, signalisation routière, marquages au sol, embellissement des espaces publics et des façades dans les lieux où le sentiment d'insécurité est important.
4. **Renforcer la présence des agents de police de proximité** dans nos rues (agent de quartier, police à vélo ou à pied plutôt que dans des combi), former nos gardiens de la paix pour qu'ils deviennent également des agents sanctionneurs et investir dans une équipe d'éducateurs de rue.

5. **Lutter contre le vol dans les habitations, le vol de vélos, le vandalisme**, les agressions, les incivilités (graffitis, détérioration, dépôts clandestins de déchets...) et les nuisances publiques (tapages nocturnes...) par :
 - a. des mesures préventives → Développement de Partenariats Locaux de Prévention (PLP), installation de caméras de surveillance intelligentes dans les lieux où les faits de criminalité et de délinquance sont les plus fréquents, intensification des patrouilles de nuit des policiers à pied et à vélo dans les zones à haut risque, amélioration de l'éclairage public, sécurisation des parkings, gravage des vélos, création d'une base de données communale pour vélos... et ;
 - b. des mesures répressives → Enquêtes rigoureuses pour identifier et appréhender les agresseurs/voleurs, sanctions administratives communales sévères pour les voleurs de vélos et receleurs, les auteurs d'agression et de vandalisme, unité spéciale vélo dédiée à la récupération des vélos volés...
6. **Inscrire la lutte contre le sexisme dans l'espace public, les formes de harcèlement sexuel, les violences à l'égard des femmes et des enfants, comme une priorité** dans la lettre de mission du Chef de corps de la zone de police locale.
7. **Soutenir les organismes qui luttent contre les violences** envers les femmes et les enfants et/ou qui accompagnent les auteurs de violence, notamment pour prévenir la récidive.
8. **Améliorer les conditions d'accueil des victimes** de violence intrafamiliale, de harcèlement ou d'agression sexuelle en formant les acteurs concernés (police...) et en réaménageant les commissariats de façon à permettre un dépôt de plainte dans la plus stricte confidentialité.
9. **Prévoir des campagnes de sensibilisation et de prévention primaire** à l'intention des victimes, des auteurs et de leurs proches afin de permettre la reconnaissance des violences sexuelles ou autres, les qualifier en tant que telles et apprendre à réagir.
10. **Intégrer davantage dans la formation initiale et dans la formation continue des policiers la gestion de la violence** notamment en lien avec la lutte contre la discrimination, le racisme, le harcèlement, les violences intrafamiliales.
11. **Développer une politique et une pratique de profilage professionnel au sein de la police** → Le caractère discriminatoire de certaines pratiques de sélectivité de la police, comme le profilage ethnique, nuit à la légitimité et à l'efficacité de ces services aux yeux de la population. Encadrer et baliser le recours au profilage dit professionnel par la police et mettre en place des procédures de plaintes plus transparentes et efficaces.
12. **Lutter contre les trafics de drogues qui gangrènent certains quartiers, écoles et le parc Elisabeth.**
13. **Adopter une politique tolérance zéro contre les cas d'ivresses sur la voie publique et les comportements menaçants sous l'effets de substances.**

14. **Maintenir l'interdiction de la vente et la consommation de gaz hilarant (protoxyde d'azote) sur le territoire communal et adopter de réelles mesures de verbalisation en cas de non-respect.**
15. **Réorganiser le système de surveillance des gardiens de la paix en donnant priorités aux quartiers les plus sensibles.**
16. **Sécuriser les abords du parc Victoria et de la Basilique avec une présence régulière de gardiens de la paix.**

4. Propreté publique

1. **Mettre en place un nouveau plan communal « Zéro Déchet »** avec des indicateurs précis d'évaluation et un monitoring permanent, visant à réduire en amont la production de déchets générés par l'activité de l'administration communale et les activités (par exemple les écoles) qu'elle subsidie et à renforcer en aval la valorisation des déchets en ressources (réemploi, recyclage...).
2. **Encourager les citoyens à mieux mesurer leur production de déchets** et développer des actions de promotion du « Zéro Déchet ».
3. **Dans les écoles, sensibiliser les élèves au réemploi, à la réparation et au partage ainsi qu'au tri des déchets.**
4. **Encourager les composts partagés** (collectif ou de quartier).
5. **Généraliser les poubelles avec tri sélectif dans les espaces publics**, en ce compris des bulles à verre et, dans la mesure du possible, les enterrer pour préserver la qualité des espaces publics.
6. **Lutter contre les sacs poubelles blancs déchirés** par la mise à disposition et la subvention de poubelles rigides.
7. **Lutter contre les dépôts clandestins**, en particulier à proximité des bulles à verre, prévoir plus de poubelles à proximité et sanctionner les incivilités.
8. **Veiller à la bonne mise en œuvre dans la commune du système de la consigne** sur les bouteilles en plastique et les cannettes métalliques, s'il est effectivement instauré dans la région bruxelloise.
9. **Renforcer les effectifs et les moyens du service de la « propreté publique »**, réorganiser leur présence sur le terrain notamment dans les secteurs très fréquentés pour qu'il y ait un nettoyage systématique les week-ends et le lendemain des jours fériés et de beau temps.
10. **Créer un service de ramassage des encombrants à destination des seniors et des PMR.**

11. **Utiliser le système de surveillance vidéo dans la lutte contre les dépôts clandestins.**

5. Participation citoyenne, transparence & gouvernance

1. Créer un **budget participatif** pour permettre aux comités de quartier et aux citoyens de pouvoir mettre en œuvre des projets pour la collectivité.
2. **Assurer au citoyen un droit à la participation**, en dynamisant l'activité des conseils consultatifs.
3. **Développer des panels de citoyens tirés au sort** et renforcer la fréquence des consultations sur les grands projets communaux et les choix stratégiques (travaux, réaménagement, nouvelle implantation) à opérer, et **intégrer les perspectives des citoyens** dans le processus décisionnel.
4. **Dans le cadre de processus participatifs ou d'enquêtes publiques, veiller à avoir une juste représentativité de la population** (géographique, pyramide des âges, catégorie socioprofessionnelles, mixité) **des avis et positions exprimés** (travail avec les associations locales, multiplicité des supports pour annoncer et répondre (réseaux sociaux, sites web, radio, télé locale...) **et des délais suffisants** pour permettre aux citoyens de comprendre les enjeux, se positionner et exprimer une position (adapter les supports aux personnes en situation de handicap).
5. **Publier sur le site internet de la commune les décisions communales**, les ordres du jour détaillés du Conseil communal, les procès-verbaux détaillés, les rémunérations publiques des mandataires, l'attribution des marchés publics.
6. **Permettre aux citoyens de transmettre au Collège des contributions écrites** sur les points inscrits à l'ordre du jour du conseil communal et les diffuser aux conseillers communaux.
7. **Créer un conseil des affaires nocturnes** composé d'élus, de représentants des quartiers et d'acteurs de la vie nocturne (bars, discothèques...) et désigner un élu pour présider ce conseil et être le référent sur ces questions, sans préjudice des prérogatives propres au Bourgmestre → Sa mission sera de mener une politique cohérente et concertée qui recherche l'équilibre entre tous les enjeux (convivialité, sécurité, économie nocturne, mobilité, nuisances sonores...) mais aussi de soutenir le travail du Bourgmestre de la commune durant les nuits.
8. **Faire un audit de toutes les ASBL communales** pour vérifier que les règles de bonne gouvernance et de bonne gestion sont suivies et publier sur le site internet de la Commune les comptes de ces ASBL.

9. **Rationaliser les structures et les ASBL communales.**
10. **Déléguer la mise en œuvre de certaines missions ou projets de la commune** à des associations en veillant à leur donner les moyens nécessaires et à **assurer une transparence dans l'utilisation des subventions.**
11. **Adopter une démarche « Qualité » intégrée dans l'organisation de type CAF** (cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques) → Définition des finalités fondamentales de chaque service et de la commune, identification des publics cibles de la commune et de leurs besoins et attentes ainsi que des biens et services fournis et des processus liés, diagnostic des performances, identification de priorités et plan d'action, mise en œuvre, évaluation, amélioration continue... Ce CAF sera co-construit, mis en œuvre et évalué avec les agents de l'administration.
12. **Développer progressivement la culture de projets** au sein des organismes publics et **former les gestionnaires de projets aux méthodes agiles et à l'intelligence collective.**
13. **Adapter les horaires des services communaux** de manière à mieux répondre aux contraintes des citoyens qui ont un emploi à temps plein (ouverture sur l'heure de midi, en soirée ou le samedi matin).
14. **Investir dans la formation de la population à la politique**, la citoyenneté, la démocratie délibérative et au traitement critique de l'information (notamment dans les écoles).
15. **Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite** ou ayant des difficultés de se déplacer par une politique plain-pied dans toutes les administrations et les services publics.
16. **Valorisation des Jumelages** : Renforcer les relations avec les villes jumelées par des échanges réguliers.
17. **Partenariats avec les Communes Voisines** : Collaborer avec les communes voisines pour permettre une plus grande offre d'activités culturelles, sportives, éducatives aux habitants de Koekelberg.

6. Finances & fiscalité

1. **Instaurer une comptabilité analytique** pour assurer le suivi des dépenses par processus, service ou prestation et **un management LEAN/MUDA** visant à identifier certaines formes de gaspillage au sein de l'administration et les réduire → Sur-qualité non indispensable qui mobilise trop de ressources pour un résultat qui va bien au-delà des exigences, des normes ou des attentes, non-qualité qui produit des défauts et des erreurs ; goulets d'étranglement créant des retards dans les processus, stockage excessif, bâtiments inoccupés ou surdimensionnés, frais ou coûts d'opportunité liés à l'occupation des bureaux alors que le télétravail pourrait être privilégié, surqualification du personnel ou sous-utilisation de leurs potentialités,

localisation des bureaux ou des bâtiments non optimale et générant des déplacements inutiles, burnouts et invalidités de longue durée causés par des causes internes à l'administration...

2. **Développer une culture de l'évaluation, de projets et de résultats au sein de l'administration** avec le directeur général/secrétaire politique ainsi que les responsables de service, et en concertation avec les partenaires sociaux.
3. **Veiller à un contrôle strict de l'endettement communal** pour garantir l'équilibre budgétaire et éviter de reporter la charge financière sur les générations futures.
4. **Digitaliser certains processus ou services** à condition que cela génère de réelles économies pour la commune et sans que cela n'altère la qualité des prestations et l'égalité d'accès aux services publics pour tous les usagers.
5. **Appliquer le décumul intégral** entre les fonctions de parlementaire et les fonctions exécutives locales (Bourgmestre/Échevin/Président de CPAS) et diminuer le nombre de mandataires locaux à Bruxelles.
6. **Favoriser les synergies avec les communes voisines** pour réaliser des économies d'échelle et améliorer l'efficacité des services publics (propreté, enseignement, travaux publics, culture, sport...) → Mise en place des services communs à plusieurs communes (service juridique, marchés publics, PPP...), achats groupés avec d'autres communes de certaines fournitures, marchandises et matières premières, et notamment du gros matériel d'entretien des voiries.
7. **Développer la collaboration entre communes** pour renforcer l'expertise et l'ingénierie des subsides, appels à projets et partenariats publics-privés et ainsi capter davantage de financements régionaux et européens ou encore nouer des collaborations avec des entreprises ou investisseurs privés.
8. **Initier des appels à financement citoyens** par exemple en lançant des opérations de crowdfunding et de crowdlending pour des projets auxquels les citoyens sont attachés (isolation et rénovation d'une école, aménagement d'espaces verts...).
9. **Demander au Gouvernement fédéral que sa réforme fiscale visant à modifier la base taxable (IPP) soit calibrée** de sorte que le calcul de l'IPP n'impacte pas la part communale, ou bien que le manque à gagner soit compensé.
10. **Demander au Gouvernement fédéral de consacrer davantage de ressources à la mise à jour des données cadastrales** afin d'enrayer les pertes en termes d'additionnels au précompte immobilier (PRI) et d'assurer une équité entre les propriétaires.
11. **Mettre en œuvre une politique d'investissement à long terme dans la performance énergétique des bâtiments communaux et la production d'énergie renouvelable**, qui assure un retour sur investissement positif et permette de dégager progressivement des marges budgétaires.
12. **Ne pas augmenter les impôts communaux** → Additionnels à l'IPP et au précompte immobilier.

7. Mobilité

1. **Améliorer l'accessibilité et la sécurité des trottoirs, des pistes cyclables et des espaces publics.**
2. Créer un **traçage au sol de délimitation de zone de stationnement** pour optimiser au mieux l'espace de parking et empêcher certains véhicules de prendre trop de places.
3. Réévaluer les lieux de dépôts des box à vélo et des cubes pot de fleurs afin d'éviter la perte de place de stationnement, garantir une meilleure sécurité de voirie et faciliter la circulation automobile des riverains.
4. Lutter contre la multiplication des camionnettes venant de l'étranger qui nuisent au stationnement des riverains.
5. Revoir, quartier par quartier, le sens des voiries et proposer des solutions concrètes pour lutter contre l'augmentation du trafic automobile dans certains quartiers de la commune.
6. Sécuriser les axes majeurs de la commune afin de mettre fin aux rodéos urbains.
7. **Réaménagement de la Station Simonis/Elisabeth** : Transformer cet espace en un lieu agréable et sécuritaire en collaboration avec la STIB.
8. **Plaider auprès de l'opérateur de transport public (STIB) pour augmenter la fréquence des lignes de bus et de tram** avant 7h et après 19h, le week-end et les jours fériés.
9. **Plaider auprès de l'opérateur de transport public (STIB) pour permettre aux bus de s'arrêter « à la demande »** à partir d'une certaine heure pour rapprocher les personnes de leurs domiciles et éviter des agressions nocturnes.
10. **Développer un réseau cyclable continu et sécurisé** vers les écoles, les clubs sportifs et les entreprises.
11. **Intégrer systématiquement des pistes cyclables dans les réaménagements de voiries** sans porter atteinte au stationnement.
12. **Proposer une prime "vélo (électrique)" communale**, complémentaire à la prime Bruxell'Air de la région bruxelloise, en échange de la radiation d'une plaque d'immatriculation.
13. **Poursuivre le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques** afin de satisfaire la demande croissante de nos citoyens.
14. **Multiplier les conventions avec les entreprises et supermarchés pour la mise à disposition de leurs places de parking aux riverains** (les soirs et week-ends).
15. **Encourager l'implantation de nouveaux acteurs de la mobilité.**
16. **Créer de nouvelles "rues scolaires"** aux abords des écoles pour améliorer la sécurité et la qualité de l'air.

17. **Développer des petites navettes de proximité et taxis seniors** vers les zones commerçantes locales, les hôpitaux ou les services communaux pour les parents avec enfants, les personnes âgées ou à mobilité réduite.

8. Environnement : Climat et énergie

1. **Créer un guichet unique de l'énergie** et assurer la promotion des aides régionales d'isolation des bâtiments auprès des citoyens et des entreprises.
2. **Libérer l'espace public de l'affichage publicitaire** → Diminution du nombre de panneaux publicitaires de 50 % d'ici 2026 et de 90 % d'ici 2028. Réserver les 10 % restants aux services publics et aux commerces locaux.
3. **Promouvoir les principes de l'économie circulaire** → Approvisionnements durables, Éco-conception, Économie de la fonctionnalité, Réemploi, Réparation, Réutilisation, Recyclage (lutte contre l'obsolescence programmée).
4. **Promouvoir les initiatives de partage de ressources, d'objets ou de savoir-faire** → Babythèques, bricothèques, Repair Cafés®, services d'échanges locaux (SEL), donneries...
5. **Décliner la stratégie « GoodFood » au niveau local** pour l'alimentation de qualité et durable → Circuits courts, potagers urbains collectifs, cantines GoodFood dans les crèches et les écoles, sensibilisation dans les écoles, soutien aux agriculteurs urbains, lutte contre le gaspillage alimentaire.
6. **Végétaliser les espaces publics (rues, places, cimetières...), les façades et les toitures**, notamment par l'intermédiaire des permis d'urbanisme octroyés par la commune.
7. **Utiliser les méthodes de gestion des espaces verts les plus respectueuses de l'environnement** → Zéro pesticide, tontes différenciées, passage aux souffleuses électriques (moins bruyantes), etc.

9. Urbanisme & logement

1. **Simplifier et digitaliser les démarches administratives** liées à l'urbanisme (demandes de permis, renseignements urbanistiques...), accélérer les délais de traitement des dossiers urbanistiques et revoir l'accueil et les horaires proposés au service urbanisme de la commune.
2. **Mener une politique de délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement** favorisant l'éco-construction et la rénovation pour atteindre un excellent niveau de performance énergétique.
3. **Pour les grands projets de réaménagement de l'espace public, faire participer les citoyens en amont** du processus, dès la conception du projet, avant la programmation et l'introduction des permis.
4. **Entamer une désartificialisation des sols** là où l'asphalte ne se justifie plus et, dans le cadre de l'octroi d'un permis, veiller à limiter les espaces bétonnés au strict nécessaire ou à prévoir des solutions techniques (revêtement, bâtiment...) qui permettent une bonne infiltration des eaux dans le sol.
5. **Soutenir des initiatives innovantes en matière de démembrement de la propriété** du terrain avec celle du bâti afin de faciliter l'accès à la propriété (emphytéose, système du Community Land Trust)
6. **Inciter fiscalement les propriétaires-bailleurs qui acceptent de confier leur logement aux agences immobilières sociales (AIS)** et de baisser leur loyer → Avantage fiscal sur le précompte immobilier ou l'IPP si les propriétaires effectuent des travaux de rénovation du bien loué.
7. **Développer davantage l'allocation loyer** → Intervention des autorités publiques dans le loyer demandé sur le marché locatif pour permettre aux allocataires sociaux d'accéder à la location à un prix réduit, sans devoir construire de nouveaux immeubles.
8. **Rénover le parc de logements sociaux** → Pour financer cette rénovation, réforme du calcul des loyers pour mieux prendre en compte la performance énergétique et les revenus des locataires sociaux.
9. Lancer au moins un appel à projet par législature pour développer le développement de **logements intergénérationnels, l'habitat partagé et la colocation**.
10. **Mettre en œuvre un gigantesque programme de rénovation par quartier, rue ou immeuble** en incitant les propriétaires à accepter l'opération → Déduction de leurs investissements dans les économies d'énergie ou dans les énergies renouvelables, sur leur IPP ou précompte immobilier (Rénover plusieurs logements en même temps permet de réduire le coût des travaux, d'atteindre un meilleur PEB et de mieux intégrer l'ensemble d'un point de vue urbanistique).
11. **Développer des réseaux de chauffage urbain** dans le cadre de projets de nouveaux lotissements, d'immeubles à appartements, de rénovation profonde de quartiers ou de requalification de bâtiments en friche.

12. **Accélérer la conversion des immeubles de bureaux et des propriétés publiques non exploitées** en logements via des appels à projets avec des primes de reconversion.
13. **Poursuivre l'isolation des bâtiments publics** et des logements publics dans la commune.
14. **Assurer la priorité à l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés ou à faible empreinte carbone** dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments communaux mais aussi pour d'autres équipements et infrastructures (voirie, signalétique...).

10. Social

1. **Créer un système de solidarité intergénérationnelle** : Permettre aux aînées et aux plus jeunes de se retrouver à travers des projets scolaires et extrascolaires d'aide et d'accompagnement aux devoirs.
2. **Faire de l'alphabétisation une priorité politique comme outil d'émancipation sociale et d'accès aux études et à l'entrepreneuriat.**
3. **Renforcer la coopération et les synergies entre les services communaux et du CPAS** pour assurer une plus grande efficacité des politiques d'aide sociale.
4. **Instaurer un guichet de 1ère ligne pour accompagner les personnes précarisées** dans leurs démarches administratives et contrer le phénomène de sous-protection sociale → Ce guichet donnera aussi accès à des services de base tels que l'inscription des enfants dans une école, la prise en charge par un service de médiation de dette, l'obtention d'une allocation logement...
5. **Développer des projets visant à réduire le coût de la vie pour les publics à revenus limités** → Achat groupé (chauffage, matériel informatique, denrées alimentaires...), banques alimentaires locales approvisionnées par les invendus des restaurants et commerces (lutte contre le gaspillage), système d'échange local ou plateforme en ligne d'échange d'outils et matériels, commerces de seconde main...
6. **Généraliser les services d'aide alimentaire**, comme les épiceries sociales, pour lutter contre la précarité alimentaire et permettre l'accès à une alimentation saine et à prix modéré pour tous.
7. **Soutenir les familles monoparentales** → Mise en place de solutions de garde d'enfants adaptées aux besoins des familles monoparentales, notamment en horaires décalés, en collaboration avec les crèches communales et les associations locales. Faciliter l'accès aux aides sociales et aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité, en partenariat avec le CPAS et les services sociaux.
8. **Mettre en place un Conseil Consultatif de la personne en situation de handicap** → Il serait composé d'acteurs locaux et de personnes en situation de handicap et

aurait pour vocation de soumettre des propositions au collège et d'évaluer l'inclusivité des décisions de la commune.

9. **Garantir l'accessibilité** des activités organisées par la commune (festivités, spectacles, plaines de jeux...), des espaces publics ainsi que de tous les services communaux tant au niveau des bâtiments qu'au niveau des sites internet.
10. **Soutenir les associations qui mènent des projets visant à sortir les personnes en situation de handicap de leur solitude.**
11. **Créer un service d'urgence sociale au sein du CPAS** pour les sans-abris, les personnes expulsées ou encore les Mineurs Étrangers Non-Accompagnés (MENA).
12. **Améliorer l'accueil et le séjour des primo-arrivants et des réfugiés** en systématisant les initiatives d'apprentissage d'une de nos langues nationales et l'alphabétisation tout en soutenant les initiatives locales et citoyennes de solidarité.
13. **Développer des projets de « housing first »** (processus de réinsertion sociale construit à partir et autour de l'accès à un logement), en collaboration avec la Région.
14. **Faciliter les actions, manifestations et événements relatifs aux droits humains** sur le territoire de la commune.

11. Petite enfance, jeunesse & aînés

1. **Inclure dans les grands projets immobiliers des charges d'urbanisme visant la création d'espaces à destination de l'accueil de l'enfance.**
2. **Nouer des partenariats entreprises-commune afin de créer des crèches d'entreprises** ouvertes aux enfants du quartier, notamment pour les travailleurs de nuit.
3. Soutenir les initiatives de création de « **pouponnière** », permettant ainsi d'avoir plus grande offre en matière de place de crèche et en même temps de promouvoir l'entreprenariat dans l'accompagnement de la petite enfance.
4. **A défaut d'un financement régional visant à créer plus de place en crèches, développer une offre de « crèche parentale » ou de « co-accueil » de la petite enfance** → Rassembler des parents volontaires qui assurent la garde d'un certain nombre d'enfants chez eux, en veillant au respect de certaines conditions (sécurité et salubrité du logement et aménagements minimums, casier judiciaire...).
5. **Assurer la transparence totale dans l'octroi des places en crèche**, garantir une information claire et précise et veiller à l'égalité de traitement par l'autorité communale des milieux d'accueil subventionnés.
6. **Adapter les horaires des crèches communales** pour offrir un accueil plus flexible aux enfants dont les parents travaillent tôt le matin ou tard le soir.

7. **Prévoir des coûts de garderie et de cantine moins élevés pour les familles monoparentales.**
8. **Maintenir l'autonomie des aînés** via le soutien au développement des associations actives dans le domaine des services de proximité et l'aide/soins à domicile, y compris via le CPAS.
9. **Lutter contre l'isolement des aînés** en soutenant la création de services d'aide à domicile et de maintien du lien social pour les personnes âgées, en collaboration avec le service communal d'aide aux seniors et les associations locales, et en stimulant la mise en place de maisons kangourous et d'habitats partagés.
10. **Créer un espace dédié aux jeunes, une maison de jeune encadrée par des éducateurs et des acteurs sociaux. Permettre de centraliser toutes les informations utiles qui permettent d'orienter et de soutenir les projets des jeunes.**
11. **Créer des synergies entre la jeunesse et le sport** : Utiliser toutes nos ressources sportives comme moyen d'éducation, d'encadrement et de création d'opportunités pour la jeunesse Koekelbergeoise.

12. Éducation

1. **Soutenir ou faciliter la rénovation et l'isolation des écoles.**
2. **Développer des plans de lutte contre le harcèlement scolaire** et toutes les formes de violence et de discrimination, en collaboration avec les équipes éducatives. Et développer des plans de soutien aux victimes.
3. **Assurer une offre d'immersion linguistique minimum et suffisante** et éveiller les enfants à plusieurs langues dès la maternelle.
4. **Soutenir les écoles de devoirs** et favoriser le tutorat dès l'enseignement primaire.
5. **Soutenir les associations qui accompagnent les jeunes en décrochage scolaire.**
6. **Initier des dispositifs permettant d'accrocher de manière alternative les jeunes en décrochage** pour les amener progressivement vers l'insertion professionnelle (via les maisons de jeunes, les centres sportifs et culturels, les lieux d'animation...).
7. **Soutenir et encourager les écoles pour qu'elles mettent en place des projets pédagogiques innovants** (éveil aux langues dès la maternelle, éveil à la culture et aux artistes, éveil aux métiers, apprentissage par et au numérique, école du dehors, « nouvelles pédagogies » ...), en cohérence avec la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

8. **Favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les écoles** par des aménagements raisonnables, physiques et/ou pédagogiques et faire connaître les aides existantes.
9. **Mettre en place des écoles ouvertes aux pédagogies actives ou alternatives**, répondant aux attentes des parents et enfants.
10. **Mettre en place un Pacte de mobilité scolaire** comprenant la sécurisation des abords des écoles, la mise en place de rangs scolaires ainsi que la création d'un brevet cycliste apprenant aux élèves à circuler à vélo en toute sécurité.
11. **Créer les ateliers de la réussite à Koekelberg** : Permettre aux enseignants des écoles francophones et néerlandophones du territoire communale de donner des heures d'aide aux devoirs et de soutien scolaire ; après les heures de cours et dans leurs écoles.

13. Culture

1. **Maintenir et entretenir les espaces culturels communaux** et développer leurs activités en lien avec les habitants.
2. Faire de l'espace Cadol un centre culturel permettant de diversifier les projets possibles et enrichir l'offre ; initiation au théâtre, au standup, concerts, cinéma de quartier occasionnel.
3. Permettre à toutes les diasporas et les communautés présentes d'exprimer leur folklore et leur art en collaboration avec les citoyens, les comités de quartier et les associations.
4. **Soutenir les acteurs culturels de la commune** dans l'espace public via des expositions, des parcours d'artistes, la mise à disposition de nos infrastructures, une aide technique et/ou financière en cas de prestation publique.
5. Investir régulièrement les parcs et les places de la communes (Van Huffel et Bastogne) comme lieu d'exposition d'œuvre d'arts.
6. Créer des cérémonies **de remise de prix** pour les citoyens qui se sont particulièrement investis et engagés dans des causes qui touchent directement la collectivité.
7. Relancer les concours d'expressions artistiques dans les écoles de la commune afin de sensibiliser aux arts et à la culture.
8. **Créer un agenda électronique commun** alimenté par toutes les associations reprenant toutes les activités culturelles de la commune.
9. **Stimuler des projets culturels dans les crèches et les écoles** à travers des ateliers de lecture, de théâtre, d'arts plastique et de musique en collaboration avec les académies et bibliothèques, encourager les « contrats Culture/École » et renforcer les liens avec le théâtre jeunes publics

14. Sport

1. **Soutenir les clubs sportifs de proximité** (soutien financier, logistique et administratif : accès gratuit à certaines infrastructures, primes, prêt de matériel, utilisation de transports communaux, publication d'un appel aux bénévoles...) et favoriser la formation des encadrants et des bénévoles.
2. Permettre la **mise en conformité** de notre salle sportive Victoria afin d'accueillir des clubs Koekelbergeois de 1^{er} et 2^{ème} Division à l'Union Belge.
3. **Améliorer l'accès et la sécurité pour le publique** lors d'évènements sportifs à fortes fréquentations.
4. **Créer plus d'infrastructures multisports de quartier**, près des écoles et collaborer avec certains établissements scolaires pour qu'ils mettent leurs infrastructures (terrains ou salles de sport) à la disposition d'associations et de groupes de citoyens.
5. **Aider à la coordination des activités des associations et des clubs** pour optimiser l'utilisation des infrastructures disponibles et assurer une programmation tout au long de l'année.
6. **Évaluer l'harmonisation des tarifs préférentiels réservés aux habitants** de la commune à l'ensemble des pôles sportifs communaux et, le cas échéant, les adapter.
7. **Publier la tarification des stages sportifs et des coûts d'affiliation** aux clubs sportifs, ainsi que des subsides récurrents ou ponctuels accordés par la Commune aux différents clubs.
8. Créer des **synergies avec les communes voisines** pour une mise en commun des infrastructures sportives et élargir l'offre sportive à tarif préférentiel pour les Koekelbergeois.
9. **Faciliter l'accès aux sports pour les publics vulnérables** en proposant des tarifs réduits et en aménageant des infrastructures adaptées → Des partenariats seront noués avec des associations pour offrir des activités sportives inclusives.
10. Améliorer l'**offre des chèques sports**, communiquer davantage sur la possibilité d'octroi.
11. Créer des **partenariats avec des commerces de proximité** pour rendre l'achat de **matériels sportifs** plus accessible, à tarif préférentiel pour les Koekelbergeois.
12. **Collaborer avec les associations sportives locales** pour offrir des activités adaptées aux personnes en situation de handicap, aux seniors et aux personnes souffrant de maladies chroniques.
13. **Soutenir et renforcer l'offre sportive féminine** : Permettre aux Koekelbergeoises un plus grand accès au sport et aux clubs sportifs de la commune.
14. **Créer des programmes d'initiation sportive** → Organiser des séances d'initiation gratuites pour les enfants et les jeunes issus de quartiers prioritaires, en partenariat avec les écoles et les centres de loisirs.

15. **Développer des programmes d'activités physiques adaptées** → Proposer des séances de sport sur ordonnance pour les personnes souffrant de maladies chroniques, en partenariat avec les professionnels de santé.
16. Créer et relancer des **événements sportifs de grandes envergures à Koekelberg** tels que : Tournoi international de futsal, le Cross du parc Elisabeth, la course contre la Sclérose, le championnat du monde de pétanque, des tournois internationaux d'arts martiaux etc.
17. Sécuriser des espaces publics pour permettre à de **nouvelles activités sportives en extérieur** de voir le jour, à la demande des citoyens : Yoga & Méditation en plein air, Taïchi , self défense etc.
18. **eSport** : créer une équipe communale de eSport permettant aux jeunes Koekelbergeois de se rencontrer et, ensemble, d'exprimer leur talent dans des compétitions nationales et internationales.
La commune s'engagera à soutenir la future équipe à travers une aide logistique et matérielle.

15. Économie & commerces locaux

1. **Créer un guichet unique physique ou numérique au sein de la commune**, ou confier ce rôle à un agent, pour mieux informer et accompagner les entrepreneurs et investisseurs dans les procédures administratives, la recherche de subsides, le développement digital, la mise en réseau, la transmission et la reprise de commerces, le recours aux circuits-courts, etc.
2. **Simplifier les démarches administratives** pour les entrepreneurs et les commerçants.
3. Créer un **chèque consommation local** pour soutenir les commerces Koekelbergeois.
4. Créer un guichet dédié **aux jobs étudiants** pour les Koekelbergeois en partenariat avec tous les employeurs du territoire communal.
5. Créer un **marcher Koekelbergeois** au cœur du quartier historique, place Van Huffel, avec des aliments issus du commerces local, en favorisant le bio, le commerce équitable et le circuit courts avec des produits de saison.
6. **Instaurer un cadre réglementaire et fiscal clair, stable, prévisible et attractif** pour les entrepreneurs et investisseurs.
7. **Supprimer les taxes inutiles ou désuètes** (dont le coût de perception est supérieur au rapport ou au coût administratif pour l'entreprise) et se coordonner au niveau de chaque bassin de vie pour éviter les concurrences fiscales et simplifier la vie des entreprises.

8. **Intégrer des espaces de coworking ou des incubateurs d'entreprises** axés vers les secteurs de la transition dans les nouveaux projets d'aménagement et dans chaque zoning d'activités économiques.
9. **Soutenir les étudiants-entrepreneurs** en mettant à leur disposition un espace de partage et de travail et quelques services de base (internet gratuit, mobilier...).
10. **Promouvoir auprès des acteurs économiques la mise en œuvre d'une démarche d'entreprise à missions** → Amélioration du dialogue social et de la participation des citoyens à la gouvernance de l'entreprise, approvisionnement de marchandises et fournitures locaux ou provenant d'entreprises respectueuses de l'environnement et des droits sociaux et humains, investissements économiseurs d'énergie, zéro déchet..., les soutenir dans ce projet (accompagnement, formations...).
11. **Créer une agence immobilière commerciale et sociale** → Cette agence servira d'intermédiaire entre les propriétaires de surfaces commerciales et les commerçants-locataires. Les propriétaires qui confient leur bien en gestion auprès de l'agence bénéficieront de divers avantages (intervention dans des travaux de rénovation, prime pour l'embellissement des façades, couverture du risque locatif par la commune, gestion administrative et locative gratuite...). Certains nouveaux commerçants pourront aussi bénéficier durant les premières années d'un loyer réduit ou calculé en fonction du chiffre d'affaires. Les étages pourront également être loués sur base d'une grille des loyers, le risque locatif pour le propriétaire ainsi que les travaux nécessaires pour aménager l'accès aux étages, étant couverts par l'agence ou par la commune.
12. **Collaborer avec les propriétaires des surfaces commerciales** des zones où la commune souhaite voir un commerce s'implanter, afin de les encourager à louer leur bien à des commerces de qualité et pas à n'importe quel demandeur.
13. **Créer un registre des entreprises locales** afin de les informer de tout marché public initié par la commune dans leur secteur d'activités et afin d'informer les citoyens des commerces et des entreprises présentes sur le territoire.
14. **Favoriser au maximum les commerces locaux dans les marchés publics**, en veillant au respect de la réglementation.
15. **Octroyer une prime communale pour soutenir la création ou la transformation d'un commerce qui répond à un cahier des charges** (originalité, ancrage local, valorisation de savoir-faire ou de produits locaux, commerce équitable ou durable...).
16. **Mettre en valeur la qualité et l'originalité des petits commerces** grâce à la promotion auprès des riverains, mais aussi sur une zone de chalandise plus large.
17. **Amener l'administration communale et les collectivités liées à la commune** (écoles, crèches, maisons de repos, clubs sportifs, centres culturels...) à **s'approvisionner auprès des producteurs locaux** et à intégrer dans leurs marchés publics des critères « circuits courts ».
18. **Collaborer avec les ceintures alimentaires** pour promouvoir et renforcer la visibilité et l'accessibilité des produits locaux.

19. **Réaliser les travaux pendant les périodes de basses affluences** pour ne pas avoir de répercussions trop fortes sur les commerces.

16. « Koekel High-tec »

1. **Lutter contre la fracture numérique** : Renforcer et soutenir notre Espace Public Numérique (EPN) en élargissant l'offre en matière de formation numérique, assistance à l'utilisation des nouvelles technologies et l'accompagnement pour les démarches informatiques.
2. **Intégrer la programmation « coding », les projets de développement digitaux, l'infographie dans une dynamique de formation et d'offre scolaire.**
3. Faire du numérique une compétence communale regroupant tous les acteurs informatiques de Koekelberg, créant ainsi un pôle numérique coordonné et renforcé.
4. Créer une **application mobile communale** centralisant toutes les informations utiles aux citoyens, les démarches, les ressources disponibles sur le territoire Koekelbergeois (commerces, services, offre médicale, etc), l'actualité locale, l'agenda culturel, permettant ainsi une amélioration forte de la communication entre les citoyens et l'administration.

17. Bien-être animal

1. **Dynamiser et renforcer les actions du conseil consultatif du bien-être animal,**
2. **Créer un chèque santé animal qui permettrait de rendre plus accessibles soins vétérinaires essentiels (vaccinations, stérilisation, etc)**
3. Appliquer rigoureusement le règlement en matière de port de muselières pour les races de chiens les plus dangereuses afin de protéger les autres chiens et surtout prévenir de tous risques d'attaques possibles.
4. Organiser régulièrement des campagnes de sensibilisation et d'éducation au bien-être animal, pour que les citoyens Koekelbergeois soient conscients des besoins de leurs animaux domestiques afin de réduire les abandons et améliorer la qualité de vie des animaux dans la commune.
5. Créer un pôle informatif en matière d'opérateurs et d'associations bruxelloises qui s'occupent de la protection et de la réhabilitation pour animaux.

18. Koekelberg à l'international

1. Une commune européenne :
 - a) Dynamiser les projets et les opportunités qu'offrent nos jumelages et impliquer les citoyens dans les processus décisionnels.
 - b) Faire de Koekelberg une commune qui offre aux citoyens des possibilités de projets professionnels à l'internationale, et soutenir les projets d'échanges scolaire Erasmus et Erasmus +
2. Une commune dans le monde : S'investir davantage dans les actions de coopérations internationales, permettre aux citoyens de proposer des idées en matière d'actions humanitaires et de solidarité internationale.

*
* *